



Intervention de M. Djacoba A. S. Oliva TEHINDRAZANARIVELLO
Ambassadeur, Représentant Permanent De Madagascar
Point 10, 114^e Session du Conseil de l'OIM - 27 novembre 2023 à 15h, CIGG

Madame la Directrice générale,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre de cette 114^e session du Conseil de l'OIM en tant que Représentant permanent de Madagascar à Genève.

Madagascar, doté d'une biodiversité unique, est confronté en permanence à des défis majeurs, dont l'impact dévastateur et régulier du changement climatique, que « la Grande île » subit de plein fouet.

Situé dans une zone cyclonique, Madagascar a été traversé par 5 dépressions tropicales au cours des deux dernières années. Cela a occasionné des pluies torrentielles, à l'origine de déplacements des populations locales. En effet, les inondations récurrentes, combinées à la sécheresse, ont vu 291 000 déplacements internes ; chiffre le plus élevé jamais enregistré à Madagascar.

Du fait de la sécheresse, des personnes se voient contraintes de quitter leur lieu de résidence pour assurer leur survie. C'est le cas, par exemple, de groupes de population du Sud de Madagascar, où l'aridité du sol les oblige à migrer plus au Nord. Cette dynamique de migration interne a des répercussions non négligeables sur la structure sociale et économique de la société malagasy.

Ainsi, la mobilité humaine devient un impératif de survie, avec des déplacements massifs vers des zones assurant plus de sécurité alimentaire. C'est également un impératif d'harmonie sociale, pour prévenir des tensions causées par un déplacement de masse, entre les nouveaux arrivants et la communauté locale, pour l'usage de terrain agricole notamment.

Face à cette réalité complexe, Madagascar avec l'expertise de l'OIM a mis en place des stratégies d'adaptation à travers des projets ayant déjà porté leurs fruits. Dans le cas du Grand Sud de Madagascar exposé à la sécheresse, l'utilisation de l'outil élaboré par l'OIM, appelé matrice de suivi de déplacements, a permis de disséminer des données relatives aux déplacements de population pour une réponse ajustée aux besoins en matière de protection, de nutrition et de sécurité alimentaire.

On peut aussi citer l'appui de l'OIM au rapatriement de ressortissants malagasy en situation de détresse ou de vulnérabilité à l'étranger, ainsi que notre partenariat avec l'OIM dans le domaine de la migration de travail.

En bref, le changement climatique exerce indéniablement une pression significative sur la migration. Il est dès lors de notre devoir de prendre des mesures pour atténuer ses effets dévastateurs, en investissant dans des solutions durables qui préservent la sécurité et le bien-être des communautés. La lutte contre le changement climatique et la promotion d'une mobilité résiliente à l'échelle nationale ou transfrontalière doivent être au cœur de toute action en matière de gouvernance migratoire, afin de garantir un avenir plus stable et équitable pour tous.

Je vous remercie.